

Séance extraordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres tenue le seize (16) février deux mille vingt-six (2026), à 18 h, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Marc-André Cournoyer, conseiller au poste 1;
- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste 2;
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste 3;
- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste 6;

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum. Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste 4, et Madame Kathleen Normand, conseillère au poste 5, sont absents.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil présents et absent. Les membres du conseil présents constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 18 h 04.

2026-02-067 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-après :

Ordre du jour

Séance extraordinaire du 16 février 2026

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance;
3. Aménagement du Parc du Bout d'en Bas – Adoption de l'appel d'offres publics 2026-001 pour la construction d'un bâtiment d'accueil;
4. Aménagement du Parc du Bout d'en Bas – Dépôt des demandes d'autorisations nécessaires au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs et désignation des signataires et représentants autorisés;
5. Aménagement du Parc du Bout d'en Bas – Mandat à Laboratoires d'expertises de Québec Ltée pour accompagnement professionnel concernant les demandes d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

6. Aménagement du Parc du Bout d'en Bas – Mandat supplémentaire à Latéral Conseil Inc.;
7. Service incendie – Adoption du programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des équipements et accessoires d'intervention;
8. Service incendie – Achat de radios vhf numériques et accessoires auprès de Communications Charlevoix;
9. Période questions;
10. Levée de la séance.

Adoptée

2026-02-068 Aménagement du Parc du Bout d'en Bas – Adoption de l'appel d'offres publics 2026-001 pour la construction d'un bâtiment d'accueil

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le devis d'appel d'offres pour la construction du bâtiment d'accueil au Parc du Bout d'en Bas portant le numéro 2026-001, lequel a été préparé conjointement par Tremblay Bois Mignault Lemay, s.e.n.c.r.l., Groupe Régis Côté Inc. et l'administration municipale et sera publié conformément aux règles prescrites.

Adoptée

2026-02-069 Aménagement du Parc du Bout d'en Bas – Dépôt des demandes d'autorisations nécessaires au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs et désignation des signataires et représentants autorisés

CONSIDÉRANT le projet mentionné en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, ou, en son absence, madame Roxane Pedneault, greffière-trésorière adjointe, pour représenter la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et pour signer pour et au nom de la municipalité tout document requis concernant la demande de certificat d'autorisation à être déposée auprès de ce ministère;

DE NOMMER également la firme d'architecture Groupe Régis Côté Inc. et Laboratoires d'expertises de Québec Ltée afin de représenter la municipalité de L'Isle-aux-Coudres auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Adoptée

2026-02-070 Aménagement du Parc du Bout d'en Bas – Mandat à Laboratoires d'expertises de Québec Ltée pour accompagnement professionnel concernant les demandes d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs

CONSIDÉRANT le projet mentionné en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Laboratoires d'expertises de Québec Ltée afin de fournir un encadrement professionnel dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et ce, selon l'offre de services professionnels datée du 16 février 2026 et portant le numéro 0321-18B, selon une enveloppe budgétaire estimée à 1 950.00 \$ plus taxes aux taux horaires suivants :

- Biologiste : 130.00 \$ / heure;

- Ingénieur spécialisé en environnement et/ou en écologie : 130.00 \$ / heure;
- Dessinateur (si requis) : 85.00 \$ / heure;
- Secrétariat (si requis) : 65.00 \$ / heure.

Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-02-071 Aménagement du Parc du Bout d'en Bas – Mandat supplémentaire à Latéral Conseil Inc.

CONSIDÉRANT le projet mentionné en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un mandat supplémentaire à Latéral Conseil Inc., selon l'offre de services professionnels datée du 11 février 2025, sous le numéro P250418-02-00, se détaillant comme suit :

- Bâtiment d'accueil – services interprofessionnels : Pré-conception et validations structurelles préliminaires, au coût de 1 330.00 \$ plus taxes;
- Bâtiment d'accueil – services interprofessionnels : Deux (2) examens subséquents des dessins d'atelier de structure avec commentaires destinés à l'architecte; les ouvrages visés incluent es fondations, la structure d'acier et l charpente de bois du bâtiment d'accueil, au coût de 1 010.00 \$ plus taxes;
- Tour d'observation – Services durant la construction (structure) : Suivi hebdomadaire en coordination avec l'architecte pendant huit (8) semaines : participation aux réunions de chantier (virtuelles), instructions et directives de structure, réponses aux questions de l'entrepreneur, etc. au coût de 2 070.00 \$ plus taxes;
- Tour d'observation – Services durant la construction (structure) : Deux (2) examens subséquents des dessins d'Atelier de structure avec commentaires, au coût de 1 380.00 \$ plus taxes ;
- Tour d'observation – Services durant la construction (structure) : Visites de chantier avec rapport par visite, au coût de 2 160.00 \$ plus taxes par visite.

Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-02-072 Service incendie – Adoption du programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des équipements et accessoires d'intervention

Il est proposé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des équipements et accessoires d'intervention 2026 qui a été préparé par le service incendie de la Ville de Baie-Saint-Paul.

Adoptée

2026-02-073 Service incendie – Achat de radios vhf numériques et accessoires auprès de Communications Charlevoix

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter auprès de Communications Charlevoix douze radios vhf numériques pour le service incendie et leurs accessoires, le tout tel que plus amplement spécifié à l'offre de services portant le numéro 20260210-001, au coût de 8 501.74 \$ plus taxes.

Adoptée

Clôture de l’assemblée

L’ordre du jour étant achevé, le président déclare la clôture de l’assemblée. Il est 18 h 18.

Christyan Dufour,
Maire

Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière trésorière

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Christyan Dufour,
Maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l’article 201 du *Code municipal du Québec*, à l’approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 17 mars 2026. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.